

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 12859:2008

Carreaux de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai

Gips-Wandbauplatten - Begriffe,
Anforderungen und Prüfverfahren

Gypsum blocks - Definitions,
requirements and test methods

04/2008

A decorative graphic in the bottom right corner featuring several interlocking gears in shades of blue and yellow. Overlaid on the gears is a vertical column of binary code (0s and 1s) and various mathematical symbols like plus, minus, and multiplication signs.

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 12859:2008 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 12859:2008.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Carreaux de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai

Gips-Wandbauplatten - Begriffe, Anforderungen und
Prüfverfahren

Gypsum blocks - Definitions, requirements and test
methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 21 février 2008.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos.....	3
Introduction	4
1 Domaine d'application	5
2 Références normatives	5
3 Termes, définitions et symboles	6
4 Exigences	7
5 Méthodes d'essai	12
6 Evaluation de la conformité	21
7 Désignation des carreaux de plâtre	22
8 Marquage, étiquetage et emballage	23
Annexe A (normative) Echantillonnage réalisé par le client pour les essais de réception par tierce partie	24
Annexe ZA (informative) Relation entre la présente norme européenne et les exigences essentielles de la Directive EU relative aux produits de construction	26
Bibliographie	32

Avant-propos

Le présent document (EN 12859:2008) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 241 "Plâtre et produits à base de plâtre", dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2008, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2008.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence

Le présent document remplace l'EN 12859:2001.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange et vient à l'appui des exigences essentielles de la (de) Directive(s) CE.

Pour la relation avec la (les) Directive(s) CE, voir l'annexe ZA, informative, qui fait partie intégrante du présent document.

La présente Norme européenne comprend :

- une annexe normative concernant l'échantillonnage pour essais par tierce partie ;
- une annexe informative recommandant des prescriptions et une méthode d'essai pour la mesure de la dureté ;
- une annexe informative relative à l'identification visuelle par coloration des carreaux de plâtre.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Introduction

Le diagramme 1 montre la relation existant entre la présente norme et la série de normes élaborées pour venir à l'appui de la famille des produits à base de plâtre.

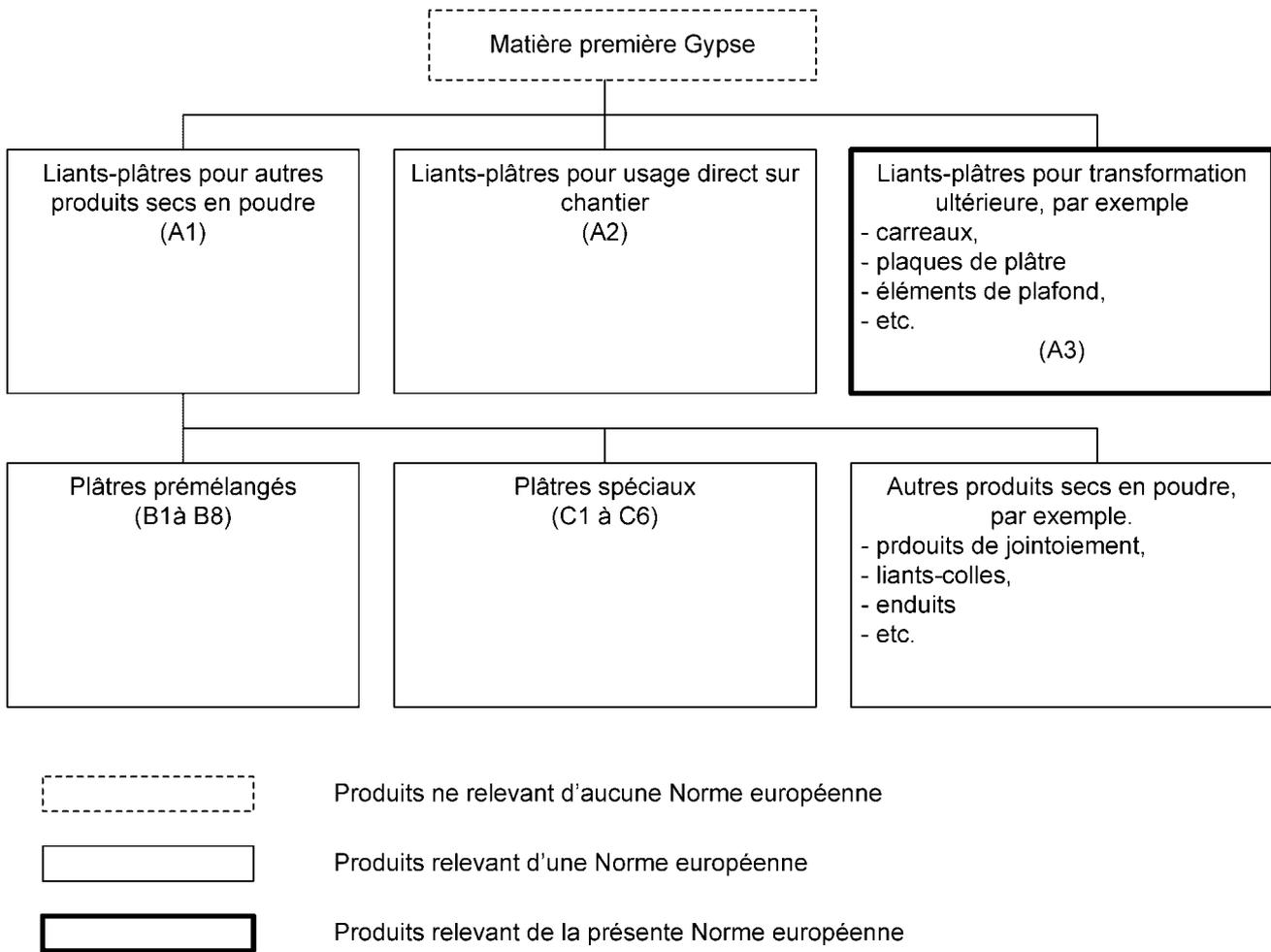


Diagramme 1 — Famille des liants et produits à base de plâtre

1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les caractéristiques et les performances des carreaux de plâtre à faces lisses destinés principalement à la construction de cloisons de distribution non porteuses ou de doublages indépendants et à la protection contre l'incendie de poteaux, de cages d'ascenseurs, etc. Les carreaux de plâtre ne sont pas utilisés pour réaliser des plafonds.

Elle couvre les caractéristiques de performance suivantes en relation avec les exigences essentielles :

- la réaction au feu ;
- la résistance au feu ;
- l'isolation contre les bruits aériens directs ;
- l'émission de substances dangereuses ;

à mesurer selon les méthodes d'essai européennes correspondantes, ainsi que :

- la résistance thermique,

à calculer à l'aide des valeurs de conductivité thermique données en 4.3.2.

Elle définit les essais de référence pour les spécifications techniques.

La présente Norme européenne couvre également les caractéristiques techniques suivantes qui sont importantes pour l'emploi et la réception du produit par l'industrie du bâtiment :

- classes de convenance pour la densité ;
- classes de convenance pour le pH ;
- dureté superficielle.

Elle prévoit l'évaluation de la conformité du produit à la présente Norme européenne.

La présente Norme européenne ne couvre pas les carreaux de plâtre d'épaisseur inférieure à 50 mm, ni les éléments en plâtre de hauteur d'étage.

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

EN 13501-1, *Classement au feu des produits et éléments de construction – Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu.*

EN 13501-2, *Classement au feu des produits et éléments de construction – Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu à l'exclusion des produits utilisés dans les systèmes de ventilation.*

EN ISO 140-3, *Acoustique – Mesurage de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction – Partie 3 : Mesurage en laboratoire de l'affaiblissement des bruits aériens par les éléments de construction (ISO 140-3:1995).*

EN ISO 717-1, *Acoustique – Evaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction – Partie 1 : Isolement aux bruits aériens.*

EN ISO 6946, *Composants et parois de bâtiments – Résistance thermique et coefficient de transmission thermique – Méthode de calcul (ISO 6946:2007).*

EN ISO 10456, *Matériaux et produits du bâtiment – Procédures pour la détermination des valeurs thermiques déclarées et utiles (ISO 10456:2007).*

3 Termes, définitions et symboles

3.1 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1.1

carreau de plâtre

élément de construction fabriqué en usine à partir de sulfate de calcium et d'eau pouvant incorporer des fibres, des charges, des granulats et d'autres additifs dans la mesure où ils ne sont pas classés en tant que substances dangereuses conformément à la réglementation Européenne

NOTE 1 Le carreau de plâtre est un parallépipède rectangle comportant des tenons et mortaises sur au moins deux côtés opposés.

NOTE 2 Il peut être coloré par pigmentation

3.1.2

carreau de plâtre plein

carreau fabriqué sans cavités

3.1.3

carreau de plâtre alvéolé

carreau comprenant des cavités préformées

3.1.4

cavité préformée

cavité créée parallèlement aux faces, qui peut ou non traverser entièrement le carreau et qui peut être parallèle à la hauteur ou à la longueur (voir Figure 1)

3.1.5

face

surface nue et lisse destinée à constituer le parement (voir la Figure 1)

3.1.6

bord

côté du carreau de plâtre comportant des tenons et mortaises (voir Figure 1)

3.1.7

épaisseur

distance entre les deux faces d'un carreau de plâtre (voir Figure 1)